

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les Amis de la Grandview Inc. 1	Numéro de permis 2017835	Date d'inspection Le 14 février 2022	
Nom de l'établissement Les Amis de la Grandview Inc.		Numéro de téléphone (506) 546-2785	
Adresse 850 Grandview Street Bathurst NB E2A 3R7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement en avant-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- L'établissement fournit une orientation positive aux enfants pendant la surveillance.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.
- Observations :
Groupe 2 ans : les enfants font la sieste.
Groupe de 3 ans : certains enfants font la sieste et d'autres s'amuse avec des jeux tranquilles.
Groupe de 4 ans : À mon arrivée les enfants dînaient et par la suite les enfants font des constructions avec des blocs de legos et d'autres s'amuse avec des jouets.
- Discussion avec l'exploitante concernant le matériel et la routine du dodo.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 février 2022

Date

original signé par
Arleen LaForest

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 février 2022

Date